

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL,
FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO,
SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3275

Objet : RH - GROTTES – Délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants - Article L332-8 du code général de la fonction publique

LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire, qu'en raison des besoins de la communauté de communes, il conviendrait de créer un emploi permanent.

Pour le bon fonctionnement du service, monsieur le Président propose de créer :

- un emploi permanent à temps non complet de Catégorie A, au grade d'Attaché territorial de conservation et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget de l'année

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	A compter du	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché territorial	Responsable site exploitation de la grotte du Bosc	NIVEAU 7	01/05/2026	31H30

La rémunération de l'emploi sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à recourir, le cas échéant, à un agent contractuel, dans la mesure où le groupement de communes regroupe moins de 15 000 habitants, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** le Président, ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG

